

3.8. Groupe de travail ' Sauvetage

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail des chiens de sauvetage en date du 17 septembre 2010, à Etampes.

Ont participé à la réunion : MM. Yannick **Douaud**, Serge **Kluczny**, Camille **Vachet** et, au titre de conseiller technique , hors membre du groupe de travail, M. Claude **Mitropolit**.

Absent excusé : M. Patrick **Villardry**

Ordre du jour :

- 1. Les juges.
- 2. Extension des demandes de juges.
- 3. Formation des juges.
- 4. Compte-rendu de la FCI.
- 5. Nouveau règlement FCI.
- 6. Prévision de stages.
- 7. Rappel.
- 8. Port du casque et des gants dans les épreuves de décombres.
- 9. Site internet
- 10. Championnat du monde.
- 11. Additifs et précision sur le règlement.

1 Les juges

Le groupe de travail des chiens de sauvetage, par l'intermédiaire de la Société Centrale Canine, déclarera ses juges à la fédération cynologique internationale en précisant qu'ils sont aptes à juger une grande manifestation. Le responsable du GT SUVETAGE demandera à la SCC de faire un courrier officiel dans ce sens à la C.U. de la FCI.

2 Extension des demandes de juges

Trois juges ont fait une demande d'extension pour la discipline sauvetage :

- M. **Potin** Bernard : juge en recherche utilitaire et formateur en pistage, Etampes, 91. *Accepté.*
- M. **Bernard** Philippe : juge en ring, Hellemmes, 59. *Accepté.*
- M. **Francois** Hervé : juge en RCI, Lyon, 69. *En attente* car il y a suffisamment de juge dans la région au vu du nombre de concours.

3 Formation des juges

Le questionnaire pour les juges a été lu et approuvé à l'unanimité. Il a été décidé que le temps imparti pour passer le test serait de 30 minutes.

4 assessorats, 1 jugement parallèle et 4 jugements seront nécessaires pour devenir juge qualifié dans les disciplines sauvetage.

Amendement de la CUN "cbg" : Voir cursus de formation CUN "cbg" et règlement des juges et s'en inspirer.

4 Compte-rendu de la réunion de la FCI

Les juges ne doivent pas prendre en compte, dans la notation, l'intensité de la désignation en se conformant à la FCI, une désignation excessive n'étant pas un gage de qualité.

Dans les épreuves de surface, les équipes peuvent communiquer au juge si leur chien désigne les personnes marchant ou se tenant debout.

5 Nouveau règlement sauvetage FCI

Le nouveau règlement sauvetage est toujours en attente de validation de la part des pays membres de la FCI.

6 Prévision de stages 2011

Aspres sur Buëch : stage en surface en mai 2011.

7 Rappel

Précision apportée par la CUN "cbg" : Afin de faciliter l'avènement des clubs susceptibles de pratiquer les activités liées au travail des chiens de recherche, la CUN "cbg" propose de limiter dans un premier temps à **5 personnes** les clauses prescrivant les conditions du nombre de membres fondateurs.

Le test de qualification est une découverte de la spécialité. Il est donc nécessaire de veiller à ne pas créer trop de difficultés lors des compétitions.

8 Port du casque et des gants dans les épreuves en décombres

Pour se mettre en conformité avec les autres pays, le port de casque et de gants seront dorénavant obligatoires sur un terrain de décombres. Le GT rappelle que des chaussures et une combinaison adaptée sont fortement conseillés.

9 Site internet

Le site internet du GT sauvetage est en fin d'élaboration.

10 Championnat du monde

L'équipe de France de chiens de sauvetage en décombres, composée de M. **Vachet** Camille, capitaine, et de M. **Douaud** Yannick avec Sorro du clos Champcheny dit Scoopy , M.**Capillier** Christian avec Typhon et M. **Villardry** Patrick avec Téméraire, a remporté le titre de champion du monde 2010 à **Bergame**, en Italie, pour sa première participation.

Unaniment, l'équipe de France a décidé de remettre la coupe du monde à la Société Centrale Canine.

Le GT sauvetage se félicite de la préparation des équipes, étant donné que les compétitions n'ont débuté qu'à partir de juillet 2009.

Le prochain championnat du monde, qui se déroule tous les deux ans, aura lieu en République tchèque.

A cette occasion, le GT sauvetage espère pouvoir présenter une équipe par discipline (décombres, pistage et surface) soient 3 équipes de 4 personnes.

11 Additifs et Précisions sur le règlement.

Conditions de présentation au concours

Les chiens non-LOF sont acceptés aux concours de sauvetage en classe non homologuée, dans le cas où ce dernier serait le premier chien du conducteur.

Les chiens LOF monorchide ou cryptorchide doivent concourir en classe non homologuée.

Pour les chiens LOF présentant les symptômes de cryptorchidie ou de monorchidie et souhaitant concourir en classe homologuée, le conducteur doit pouvoir fournir un certificat vétérinaire justifiant les motifs de l'opération.

La licence CUN et le CSAU sont obligatoires pour participer aux activités Sauvetage.

Utilisation de système de communication.

Le GT sauvetage rappelle que, lors des concours, l'utilisation de système de communication (téléphone, bipeur, radio) et de système de localisation (GPS) est strictement interdit.

Horaires des compétitions.

Le GT a mis en place des horaires de compétitions :

- Du 1^{er} novembre au 28 avril de 7h30 à 18h
- Du 1^{er} mars au 31 octobre de 6 h à 18h30

Les 36 unités doivent être respectées :

- Test de qualification : 2 unités
- Dextérité : 1 unité
- Obéissance : 1 unité
- Recherche : 1 unité

Pointage :

Le GT rappelle aux juges la nécessité d'évaluer à l'aide des mentions et de noter ensuite en fonction de celles-ci.

Assurances:

L'utilisation de véhicules motorisés entrant dans le cadre des compétitions « Sauvetage » doivent être couverts par une assurance spécifique correspondant au type de véhicule.

Règlement

Généralités:

- Les chiens **agressifs** et **peureux** sont exclus des concours.
- Lorsqu'un conducteur a une conduite **antisportive**, il doit être immédiatement disqualifié.

Toutes disciplines:

- *Coucher libre sous diversion* : l'emplacement doit être éloigné de la zone de travail afin de ne pas perturber le travail du concurrent effectuant son obéissance.
- *Porter et remettre le chien* : si le conducteur est la personne qui reçoit le chien, il le dépose à l'endroit indiqué. Le chien doit rester immobile jusqu'à ce que le conducteur soit approximativement à 10 mètres de celui-ci. A l'issue, le conducteur est autorisé, par le juge, à rappeler son chien. Les conducteurs ayant des difficultés à porter leur chien ne pourront pas obtenir la mention « excellent »
- *Couché sous diversion* : Un « pas » correspond à environ 70 cm.
- *Les commandements* : Qu'ils soient vocaux ou visuels, ils doivent être brefs.

Test de Qualification

Obéissance et dextérité:

- *Courir ça et là avec rappel* : à partir de la position de base, le chien doit s'éloigner d'au moins 10 mètres du conducteur, celui-ci reste immobile et le rappelle à l'ordre du juge.
- *Traverser un groupe de personnes* : un aller-retour est à effectuer avec un arrêt dans le groupe lors du retour.

Pistage :

- *Épreuve de désignation* : à effectuer si possible avant le travail de pistage.

Surface :

- *Travail de recherche et désignation en surface* : le conducteur et le chien sont autorisés à observer le départ de la victime et le conducteur peut raisonnablement encourager le chien. Les surfaces de travail sont à respecter en fonction des échelons.

Décombres :

- *Cachettes* : Elles doivent permettre le contact et la visibilité entre le chien et la victime.

Échelons A, B et C :

Obéissance :

- Lors de l'exercice de *l'en avant*, le chien qui exécute le coucher sous diversion est retiré du terrain.

- *Rapport d'objet* : Après l'autorisation du juge, le conducteur ne doit pas commander "le rapport d'objet" tant que celui-ci n'est pas immobile.

Dextérité :

- *Pont mobile* : le pont doit avoir un léger mouvement sans pour autant déséquilibrer le chien.

- *Pont mobile et bascule* : lorsque le conducteur rejoint son chien stoppé sur le pont ou la bascule, celui-ci donne l'ordre à son chien de « continuer » sans marquer d'arrêt.

- *Échelle* : le chien doit s'arrêter au dernier échelon et doit être enlevé par le conducteur.

- *Saut en longueur* : le GT préconise l'utilisation d'un obstacle officiel (schéma dans le compte-rendu du 16 septembre 2009).

- *Diriger à distance* : l'ordre d'exécution est déterminé par le juge avant le début de l'exercice. Il reste le même pour tous les compétiteurs.

Décombres :

- Les cachettes sont réutilisables à tout moment. Celles employées pour la recherche précédente doivent être laissées découvertes si elles ne sont pas réutilisées dans la recherche suivante.

- Le conducteur et le chien ne sont pas autorisés à assister au départ de la victime. L'organisateur doit prévoir une cache d'où le terrain n'est pas visible.

- Travail de recherche échelon A et B: le conducteur reste sur le côté du terrain. Il est autorisé à se déplacer à l'extérieur de la zone de recherche afin de lui permettre de diriger son chien. Les limites de déplacement sont à définir avec le juge.

- Travail de recherche échelon B : 3 appâts maximum sont tolérés.

Avalanche:

- Il n'est pas obligatoire d'exécuter le travail de recherche avec des skis.

Pistage :

-Les angles sont adaptés au terrain et au niveau.

Surface :

- Les victimes doivent être assises ou couchées.
- En échelon B, les cachettes ne peuvent pas se trouver à plus de 2 mètres de hauteur.

Additifs au règlement

Toutes disciplines :

- *Coucher libre* sous diversion : les mâles et les femelles devront être placés à deux endroits distincts espacés de 10 mètres.
- *Suite sans laisse* : les organisateurs de concours doivent penser à prévoir une personne et un chien, ces derniers devant être titulaires d'une licence valide et du CSAU.
- *Rapport d'objet* : l'objet est d'usage courant et de la taille maximum d'une chaussure.

- Test de Qualification en Décombres :

- Le conducteur est autorisé à suivre son chien à une distance minimum de 10 mètres après le départ de celui-ci et après autorisation du juge. Le parcours peut lui être imposé par le juge.

Avalanche:

- *Porter et remettre* : une distance d'environ 10 mètres est à exécuter en portant le chien. Après l'avoir déposé, le conducteur retourne au point de départ de l'exercice et, après ordre du juge, procède au rappel du chien.
- *Suite en ski* : compte tenu des risques de blessure et les problèmes logistiques pour réaliser cet exercice, la suite en ski n'est pas obligatoire. En échange, une suite au pied en terrain enneigé et accidenté est préconisée sur une distance de 50 mètres, les skis peuvent être portés sur les épaules.
- *Recherche* : L'utilisation des skis est autorisée mais elle n'est pas obligatoire.